

La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire

Insee Première • n° 1907 • Juin 2022



Les bénéficiaires de l'aide alimentaire fin 2021 forment un public très hétérogène, dont le profil varie beaucoup selon le type d'aide distribuée. Les personnes fréquentant les distributions de repas sont principalement des hommes, vivant seuls et sans logement personnel. À l'inverse, les bénéficiaires des colis ou des épiceries sociales sont le plus souvent des familles vivant dans leur propre logement, avec une surreprésentation des femmes seules avec enfants. Environ la moitié des recourants à l'aide alimentaire sont des personnes immigrées.

Les personnes recourant à l'aide alimentaire vivent dans des conditions précaires, avec notamment des ressources faibles et des problèmes de santé fréquents. Un recourant sur quatre bénéficie par ailleurs d'aides associatives autres qu'alimentaires, et l'aide informelle constitue souvent un complément essentiel.

Même si, parmi les bénéficiaires d'une aide alimentaire fin 2021, la moitié y a recours depuis moins de 2 ans, seule une minorité des recourants (environ 10 %) déclare s'être tourné vers l'aide alimentaire du fait de la crise sanitaire. Néanmoins, nombreux sont ceux pour qui la crise a dégradé les conditions d'existence, en particulier au niveau financier. L'impact de la crise est notamment marqué pour le public étudiant, majoritairement étranger.

Le système français d'aide alimentaire couvre une grande variété de dispositifs, reflétant la multiplicité des acteurs. L'aide alimentaire en nature, dans laquelle le secteur associatif (réseaux nationaux comme associations locales) joue un rôle central, se fait principalement suivant trois types de distribution : les **colis ou paniers alimentaires**, les **épiceries sociales** et les **distributions de repas**. Il existe également des **aides financières directes aux ménages**, sous la forme de bons d'achat ou d'autres aides spécifiques. Enfin l'aide alimentaire informelle vient compléter ces dispositifs. Selon l'enquête aide alimentaire

► **sources**, parmi les personnes, dites *recourantes*, qui se sont rendues, fin 2021, sur au moins un des sites d'aide alimentaire en France métropolitaine, 70 % ont fréquenté un centre distribuant des colis, 29 % une épicerie sociale et 12 % ont fréquenté un centre de distribution de repas (le total dépasse les 100 % du fait des cas de multi-recours à deux ou trois types de distribution). Différentes sources permettent d'évaluer le nombre de personnes dites *bénéficiaires* de l'aide alimentaire associative en nature, soit toutes les personnes, y compris les enfants, composant les ménages des recourants. Ces sources ne sont toutefois pas convergentes entre elles, souffrant pour certaines de doubles comptes et, pour les enquêtes de la statistique publique auprès des ménages, d'un champ incomplet et d'une possible

► 1. Caractéristiques des recourants à l'aide alimentaire selon le type de distribution

	Colis, épiceries hors sites étudiants ¹	Repas ²	Sites étudiants	Ensemble
Femme	72	23	46	64
Homme	28	77	54	36
Personne seule	34	72	83	42
Famille monoparentale	29	5	0	24
Couple sans enfant	5	4	7	5
Couple avec enfants	26	6	0	22
Ménage complexe	6	13	10	7
Immigré	39	60	78	44
Non immigré	61	40	22	56
Ensemble	81	12	7	100

¹ À l'exclusion de tout autre type de distribution.

² À l'exclusion des sites étudiants.

Lecture : 36 % des recourants à une des trois formes de distribution d'aide alimentaire fin 2021 sont des hommes.

Champ : recourants francophones à l'aide alimentaire en nature distribuée par les associations en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Aide alimentaire 2021.

sous-déclaration des enquêtés. En corrigeant au mieux ces différences, on aboutit à une estimation du nombre de bénéficiaires sur une année entre 2 et 4 millions de personnes en France métropolitaine ► **encadré 1**.

Un profil plus isolé et plus précaire pour les recourants aux distributions de repas

Les recourants à l'aide alimentaire sont relativement jeunes : 52 % ont entre 25 et 49 ans et 10 % seulement ont 65 ans ou

plus, contre respectivement 37 % et 26 % de l'ensemble de la population de France métropolitaine âgée de 16 ans ou plus. L'âge moyen des recourants est de 44 ans. Au-delà de l'âge, les caractéristiques socio-démographiques des recourants diffèrent fortement selon le type d'aide alimentaire. Les recourants aux colis et aux épiceries sociales, qui viennent chercher des denrées pour l'ensemble de leur ménage, ont des profils très proches. Ce sont majoritairement des femmes (72 %), dont près de 40 % élèvent seules un ou plusieurs enfants ► **figure 1**. Par rapport à l'ensemble de la

population, les familles monoparentales sont plus nombreuses (29 % des ménages recourants, contre moins de 10 % de l'ensemble des ménages). À l'inverse, les couples sans enfant sont nettement moins représentés (5 % contre 26 %). Le nombre moyen d'enfants de moins de 18 ans par ménage est significativement plus élevé pour les recourants aux colis et épicerie que dans l'ensemble de la population (pour les familles monoparentales : 1,6 enfant contre 0,9 ; pour les couples avec enfants : 2,1 contre 1,4). Dans les centres de distribution de repas, la notion de recourant se confond avec celle de bénéficiaire, puisqu'il s'agit de consommer soi-même un repas. Le public de ces centres est composé à 77 % d'hommes, qui dans leur grande majorité (83 %) vivent seuls sans enfant.

Comme la composition de leur foyer, la situation résidentielle des recourants diffère fortement selon le type de distribution. Parmi les recourants aux colis et aux épicerie sociales, 83 % vivent dans leur propre logement (52 % en logement social), reflétant notamment le fait que ce type d'aide suppose de disposer de l'usage d'une cuisine pour préparer les denrées récupérées. La situation est très différente pour les personnes fréquentant les distributions de repas : parmi elles, 68 % n'ont pas de logement personnel et, en particulier, 23 % sont des personnes sans-abri ► **figure 2**.

Environ la moitié des recourants à l'aide alimentaire sont des personnes immigrées

Les différences de profil se reflètent également dans les origines des recourants, puisque les personnes recourantes immigrées (c'est-à-dire nées étrangères à l'étranger) fréquentent les distributions de repas deux fois plus souvent que les recourants non immigrés (16 % des premières, contre 8 % des seconds). Au total, la population des recourants à l'aide alimentaire incluse dans le champ de l'enquête, c'est-à-dire ayant une connaissance suffisante du français pour répondre au questionnaire, comprend 44 % de personnes immigrées. Bien que n'enquêtant pas les recourants non francophones, l'enquête permet d'estimer leur nombre, de l'ordre de 14 % du nombre de recourants francophones. On peut en déduire que sur l'ensemble des recourants à l'aide alimentaire, la part d'immigrés est de l'ordre de 50 %.

Les recourants à l'aide alimentaire cumulent les difficultés

La structure du revenu du ménage des recourants est un indicateur de leur précarité : ils sont environ deux fois plus souvent allocataires des aides au logement et quatre fois plus souvent du revenu de solidarité active (RSA) que la moyenne des

► 2. Conditions de logement des recourants à l'aide alimentaire selon le type de distribution

en %

	Colis, épicerie hors sites étudiants ¹	Repas ²	Sites étudiants	Ensemble
Propriétaire	5	2	0	5
Locataire du parc social	52	19	21	46
Locataire du parc privé	26	11	49	25
Hébergé par parents, famille, amis	8	17	7	9
En dortoir, ou chambre en hébergement collectif	5	20	21	8
Hôtel	2	7	0	2
Sans-abri	1	23	0	4
Autres	1	1	2	1
Ensemble	100	100	100	100

¹ À l'exclusion de tout autre type de distribution.

² À l'exclusion des sites étudiants.

Lecture : 5 % des personnes fréquentant fin 2021 un lieu de distribution de colis alimentaire ou une épicerie sociale hors sites étudiants sont propriétaires de leur résidence principale.

Champ : recourants francophones à l'aide alimentaire en nature distribuée par les associations en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Aide alimentaire 2021.

► Encadré 1 – Combien de bénéficiaires de l'aide alimentaire ?

Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire en France fait l'objet de débats récurrents. Plusieurs sources existent aujourd'hui, avec des résultats variant beaucoup selon le champ et la méthodologie retenus.

La première source est constituée des données d'activités des associations bénéficiaires d'une habilitation à l'aide alimentaire. Ces données sont compilées par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) dans le cadre du Système d'information sur l'aide alimentaire (SIAA) et estiment, pour l'année 2020, à environ 5,6 millions le nombre de personnes composant les ménages inscrits auprès d'une association habilitée. Résultant d'évaluations élaborées indépendamment par chaque association, ce chiffre tend à surestimer les effectifs du fait du multi-recours. En corrigeant des doubles comptes estimés par l'enquête Aide alimentaire, selon laquelle environ 30 % des recourants se sont adressés à au moins deux associations d'aide alimentaire au cours de l'année, on aboutit à environ 3,9 millions de bénéficiaires. Ce chiffre demeure fragile du fait notamment des imprécisions de certaines remontées (dans certains cas par exemple, chaque inscription est comptabilisée même pour une aide autre qu'alimentaire, ce qui conduit à une surestimation). Inversement, le SIAA ne couvre pas l'aide alimentaire au niveau des CCAS et des associations non habilitées.

Cette source historique peut désormais être complétée par les informations tirées de trois enquêtes de l'Insee qui ont cherché à mesurer le recours à l'aide alimentaire :

- L'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) et l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (CAMME) comportent une nouvelle question sur le recours à l'aide alimentaire dans les douze derniers mois. Ces deux enquêtes ne présentent pas le défaut des doubles-comptes, mais à l'inverse sous-estiment le phénomène en raison notamment de leur champ limité aux ménages en logement ordinaire. Selon elles, entre 1 et 1,5 million de personnes vivant en ménage ordinaire sont bénéficiaires d'une aide alimentaire en nature sur un an. Si l'on corrige en tenant compte des 24 % de recourants de l'aide alimentaire n'ayant pas de logement personnel, on aboutit à environ 2 millions de bénéficiaires pour l'enquête SRCV. Ce chiffre constitue vraisemblablement une borne inférieure, du fait d'une possible réticence de la part de certains enquêtés à déclarer avoir dû recourir à l'aide alimentaire dans une enquête ne portant pas spécifiquement sur ce thème.
- L'enquête Aide alimentaire 2021 porte sur l'ensemble des recourants et leur famille en France métropolitaine. Selon cette enquête, 1 169 000 personnes ont fréquenté un centre d'aide alimentaire au cours de la période de référence (15 novembre – 10 décembre 2021). Ce chiffre est également à prendre avec précaution puisque la pondération permettant de le calculer repose sur une base de sondage imparfaite. Il correspond, en tenant compte d'un taux de rotation estimé à 6,5 % chaque trimestre, à un total de 3 374 000 personnes ayant bénéficié en 2021 de l'aide alimentaire, un total se situant entre les deux sources mentionnées précédemment. Ce chiffre demeure néanmoins fragile, car les hypothèses pour l'établir demeurent nombreuses. Des variantes raisonnables sur le taux de rotation des publics aboutissent à un total entre 3,2 et 3,5 millions de bénéficiaires.

Même en corrigeant des différents effets identifiés, les sources ne convergent donc pas et il reste une part importante d'écart inexplicé : les différentes sources disponibles conduisent ainsi à un nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire en nature entre 2 et 4 millions sur une année en France métropolitaine.

ménages résidant en logement ordinaire. Les ménages des recourants perçoivent trois fois moins souvent des revenus d'activité ► **figure 3**.

Les recourants présentent par ailleurs plus souvent des problèmes de santé : alors que selon l'enquête SRCV, conduite auprès des

personnes résidant en logement ordinaire, 15 % des personnes de 60 ans ou plus jugent leur état de santé général mauvais ou très mauvais, l'enquête aide alimentaire montre qu'ils sont 25 % parmi les recourants de la même tranche d'âge vivant en logement ordinaire. Leur accès aux soins est aussi plus

précaire : parmi les recourants en logement ordinaire, 22 % ont dû renoncer à un examen ou un traitement médical pour au moins un membre de leur ménage, contre 5 % seulement pour l'ensemble de la population en logement ordinaire. Le plus souvent (42 % des cas), les recourants à l'aide alimentaire renoncent aux soins en raison de leur coût trop élevé.

Un recours à l'aide alimentaire souvent régulier et auprès de la même association

Environ 85 % des recourants n'ont fréquenté qu'une seule association d'aide alimentaire au cours du mois précédant l'enquête. C'est encore vrai sur les douze derniers mois pour 69 % des recourants.

57 % des recourants aux colis ou épiceries sociales (hors sites étudiants) déclarent s'y rendre au plus deux fois par mois, et 39 % entre une et deux fois par semaine. Même si, dans ces types de distribution, la fréquence des visites est le plus souvent limitée par des règles fixées par les associations, les données suggèrent l'existence de deux modalités différentes de recours : un recours quasi-systématique de la part des ménages qui comptent sur l'aide alimentaire pour se nourrir au quotidien, et un recours régulier, mais plus occasionnel, comme un complément visant à soulager ponctuellement des budgets contraints. La fréquence du recours est naturellement beaucoup plus élevée pour les distributions de repas : 39 % des recourants interrogés dans un lieu de distribution de repas déclarent le fréquenter tous les jours, et 22 % entre trois et cinq fois par semaine, soit plus de 60 % avec un recours quasi-systématique. La décision de recourir à l'aide alimentaire est souvent difficile (43 % des recourants ont hésité avant de s'y rendre). Les raisons évoquées sont principalement la gêne ou la honte (64 %), ne pas savoir si on y a droit (29 %) et ne pas savoir où trouver cette aide (12 %). Les personnes ne fréquentant que les distributions de repas sont moins nombreuses à hésiter (31 %) que celles ne fréquentant que les épiceries sociales ou les distributions de colis (45 %), possiblement parce que la plupart des distributions de repas se fait sans inscription préalable et sans condition de ressources.

Un recourant sur quatre bénéficie d'aides associatives autres qu'alimentaires

L'aide alimentaire distribuée par les associations ne constitue qu'une partie des réponses apportées par les associations aux besoins des personnes en grande précarité. Outre les prestations sociales versées par les pouvoirs publics (les deux tiers des recourants en reçoivent au moins une), plus d'un quart déclarent avoir

► 3. Santé et revenus des recourants à l'aide alimentaire et en population générale

en %

	Structure de la population	État de santé général		Type de revenus perçus ¹			
		Mauvais	Très mauvais	Revenu d'activité	RSA	Allocation logement	
Recourants en logement ordinaire	Moins de 60 ans	79	15	5	29	32	58
	60 ans ou plus	21	22	3	8	16	45
	Ensemble	100	16	4	25	29	55
Autres recourants	Moins de 60 ans	92	10	3	12	11	6
	60 ans ou plus	8	8	1	6	29	12
	Ensemble	100	10	3	12	13	6
Population générale en logement ordinaire	Moins de 60 ans	66	5	1	92	8	27
	60 ans ou plus	34	13	2	26	2	10
	Ensemble	100	8	1	70	6	21

¹ Revenus perçus dans le ménage.

Lecture : selon l'enquête Aide Alimentaire, parmi les recourants en logement ordinaire fin 2021, 79 % ont moins de 60 ans. Parmi eux 15 % se déclarent en mauvaise santé, 5 % en très mauvaise santé.

Champ : France métropolitaine, personnes de 16 ans ou plus.

Source : Insee, SRCV 2019, ERF 2019, enquête Aide alimentaire 2021.

► Encadré 2 - Les étudiants, la crise sanitaire et l'aide alimentaire

Sur les 1 169 000 recourants estimés par l'enquête Aide alimentaire 2021, 115 000 se déclarent encore en études, soit un peu plus de 4 % de la population étudiante totale. Cette estimation est à prendre avec précaution car l'échantillonnage de la sous-population étudiante est difficile, du fait d'un recours très spécifique à l'aide alimentaire : près des deux tiers des étudiants fréquentent principalement des sites qui leur sont exclusivement dédiés, tandis que le reste fréquente les autres sites sans public spécifique.

Le profil des recourants étudiants diffère de celui des autres recourants, notamment selon deux dimensions marquantes : d'une part, hommes et femmes sont présents dans des proportions très proches ; d'autre part, la proportion d'étrangers est nettement supérieure et dépasse les 80 % (parmi lesquels des trois quarts sont arrivés seulement en 2021). Par ailleurs, 83 % des étudiants recourant à l'aide alimentaire fin 2021 déclarent ne s'être tournés vers l'aide alimentaire qu'après mars 2020. Parmi eux, un quart indique de surcroît que la crise les a conduits à basculer dans l'aide alimentaire. Au total, un cinquième des étudiants recourants ont basculé dans l'aide alimentaire du fait de la crise sanitaire, soit deux fois plus que dans l'ensemble de la population recourante. De même, parmi les étudiants recourants déclarant une baisse de revenus depuis mars 2020, plus de 85 % l'imputent à la crise sanitaire, contre la moitié sur l'ensemble de la population recourante. Cela rejoint d'autres études indiquant une montée de la précarité étudiante du fait d'un fort impact de la crise sur les revenus du travail (pertes de jobs étudiants dans l'hôtellerie-restauration ou les cours particuliers), et de la baisse des aides informelles du fait des restrictions de déplacement (impossibilité de revenir chez leurs parents par exemple).

bénéficié, pour leur ménage, au cours des douze mois précédents, d'aides autres qu'alimentaires de la part d'une association ou d'un centre communal d'action sociale (CCAS). Dans 51 % des cas, il s'agit d'aides financières, pour 30 % d'aides matérielles (vêtements, articles pour bébé, fournitures scolaires, matériel de cuisine, etc.), pour 29 % de produits d'hygiène, pour 18 % d'accompagnement dans des démarches administratives. Par ailleurs, environ la moitié de l'ensemble des recourants à l'aide alimentaire déclare être suivie par un travailleur social.

Au-delà des aides fournies par les associations et les services publics, l'aide informelle fournie par le cercle proche de connaissances (familles, amis, voisinage) joue un rôle central. Les trois quarts des bénéficiaires de l'aide alimentaire déclarent ainsi avoir eu besoin d'une aide informelle dans les douze mois précédents (38 % l'ont obtenue). Le soutien attendu est principalement financier (50 %), mais aussi alimentaire (27 %) et matériel (18 %). Dans ce contexte, l'isolement social, dont souffre une partie non négligeable des

recourants, constitue un facteur de fragilité supplémentaire. Parmi les recourants, 19 % déclarent n'avoir personne sur qui compter pour obtenir un soutien moral et parler de leurs difficultés, auxquels il faut ajouter 9 % qui ne pensent probablement pas en trouver. Cet isolement social est généralement plus marqué pour les hommes seuls, ou les mères seules avec enfants.

Le recours à l'aide alimentaire est souvent récent

À l'automne 2021, plus de la moitié des recourants bénéficiaire d'aide alimentaire depuis moins de 2 ans. En particulier, 43 % y ont eu recours pour la première fois (les *primo-recourants*) après le début du premier confinement en mars 2020. Cette proportion est beaucoup plus élevée (83 %) chez les étudiants, qui forment un public spécifique de l'aide alimentaire ► encadré 2. La crise sanitaire liée à la Covid-19 n'a eu qu'un impact modéré sur le nombre

de recourants : un quart seulement des personnes ayant eu recours pour la première fois après début mars 2020 considère que la crise les a fait basculer dans l'aide alimentaire, soit environ 10 % des recourants. Cela traduit le fait qu'il y a en permanence un roulement naturel des bénéficiaires de l'aide alimentaire, avec des entrées et des sorties dues aux différentes règles d'éligibilité (limitée dans le temps pour certains dispositifs), et aux évolutions des situations socioéconomiques.

La crise sanitaire a dégradé les conditions de vie des recourants à l'aide alimentaire

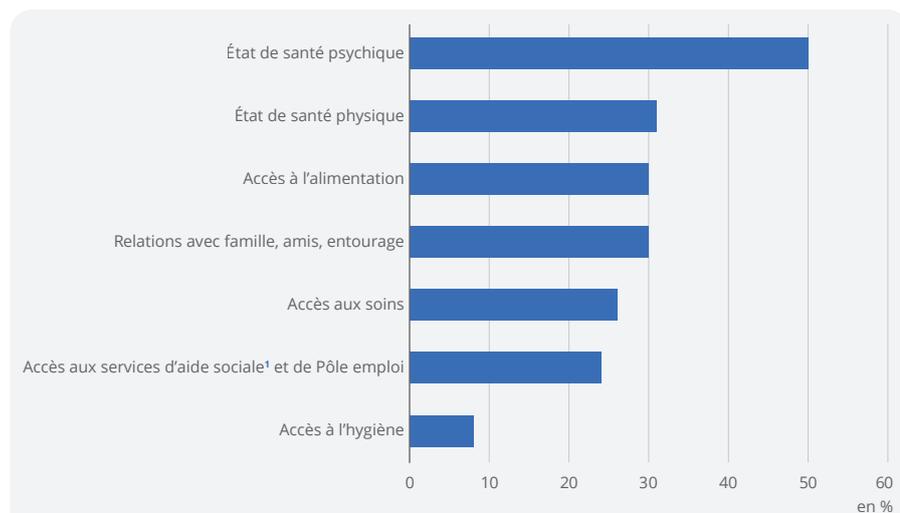
La crise sanitaire a eu de sévères conséquences sur les bénéficiaires de l'aide alimentaire. Ainsi, 44 % des recourants disent avoir constaté une baisse de leurs revenus entre le début de la crise sanitaire en mars 2020 et l'enquête en novembre-décembre 2021, tandis que 50 % ont constaté une hausse de leurs dépenses et 27 % mentionnent l'une et l'autre. Baisse de

revenus ou hausse des dépenses, dans les deux cas, la moitié des recourants concernés l'impute à la crise sanitaire. Ceux déclarant une baisse de leurs revenus l'expliquent principalement par la perte d'emploi d'au moins un des membres du ménage, la perte d'une prestation sociale ou d'un droit, ou une séparation familiale. Ceux déclarant une hausse de leurs dépenses l'attribuent surtout à l'augmentation de leurs dépenses d'énergie et aussi, dans une moindre mesure, à l'augmentation du nombre de repas pris à la maison et du coût de la vie.

La crise sanitaire a également détérioré l'état de santé psychique de la moitié des recourants, ainsi que leur santé physique (31 %), les relations avec la famille, amis, entourage (30 %), l'accès à l'alimentation (30 %), l'accès aux soins médicaux (26 %) et l'accès aux services d'aide sociale (24 %) ► **figure 4**. Ces appréciations sont souvent plus sévères chez les recourants aux distributions de repas. ●

Aliocha Accardo, Agnès Brun,
Thomas Lellouch (Insee)

► 4. Détérioration liée à la crise sanitaire des conditions de vie des recourants à l'aide alimentaire



1 CAF, MSA, CNAV.

Lecture : 26 % des recourants fin 2021 considèrent que l'accès aux soins médicaux s'est détérioré à cause de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Champ : recourants francophones à l'aide alimentaire en nature distribuée par les associations en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Aide alimentaire 2021.



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources

L'enquête auprès des personnes fréquentant les lieux de distribution alimentaire (dite enquête « Aide alimentaire »), réalisée par l'Insee du 15 novembre au 10 décembre 2021, a permis de recueillir plus de 4 500 questionnaires dans 235 sites de France métropolitaine. Les sites sont représentatifs des lieux de distribution alimentaire en nature de France métropolitaine, hors CCAS, CIAS et distribution de repas ambulante (maraude). Le champ des personnes enquêtées est quant à lui limité aux personnes ayant recours directement à l'aide alimentaire, âgées de 16 ans ou plus, et en capacité de comprendre le questionnaire (donc francophones).

L'enquête SRCV est la version française d'une enquête menée dans toute l'Union européenne sur les revenus, la situation financière, mais aussi sur l'emploi, le bien-être ou la santé des personnes résidant en logement ordinaire.

► Définitions

On peut distinguer essentiellement quatre types d'aide alimentaire :

- la **distribution de repas** : repas chauds ou froids et consommés directement après distribution sur place au sein de la structure ou à l'extérieur ;
- les **colis ou paniers alimentaires** distribués par les associations ou choisis par les personnes en libre-service : les recourants viennent chercher des denrées qu'ils pourront cuisiner ensuite chez eux ;
- les **épiceries sociales** et solidaires : il s'agit de structures proposant des produits alimentaires, d'hygiène ou d'entretien à des prix très bas, entre 10 % et 30 % des prix de marché ;
- les **aides financières directes aux ménages** :
 - bons d'achats ou chèques services distribués par les associations et pouvant être utilisés dans des structures partenaires comme des sites de la grande distribution ;
 - aides directement dispensées par les autorités publiques comme les aides à la restauration scolaire ou encore les Chèques d'accompagnement personnalisé (CAP).

► Pour en savoir plus

- Radé É., Léon O., « Aide alimentaire : une fréquentation accrue des centres de distribution dans les grandes villes les plus exposées à la pauvreté début 2021 », *Études et Résultats* n° 1218, février 2022.
- Echegu O., Papagiorgiou H., Pinel L., « Moins à risque face à la Covid-19, les jeunes adultes subissent les contrecoups économiques et sociaux de l'épidémie », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- ANSES, « Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (INCA 3) », juin 2017.
- Grange D., Castetbon K., Guibert G., Vernay M., Escalon H., Delannoy A., Feron V., Vincelet C., « Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire », Etude ABENA 2011-2012.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur
de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
S. Pujol

Rédaction :
A. Saint-Orens,
P. Glénat

Maquette :
Luminess

@InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP221907
ISSN 0997 - 6252
© Insee 2022
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

